

Procès-Verbal
Séance du Conseil Municipal
tenue en la Salle La Voulzie
le 30 décembre 2020
à 11 heures 30

PRÉSIDENT DE SÉANCE : M. Philippe FORTIN, Maire

PRÉSENTS : M. PICCOLO F. – MME CIOTTI M. – M. MUGNEROT Ph.
MME NIBAULT G. – M. MOUTAMA J.-C. – M. ROBOT H.
M. DI STASIO G. – MME BAETA M-Ch. – MME BALARD B.
M. HERRISON D. – M. FAUCHEUR J. – M. BERNIER C.
MME HEMON C.

ABSENTS EXCUSÉS : M. BACHET M. – MME SAMSON C. – MME GARNIER F.
MME HUON S. – MME DELICOURT M.

SECRETÉAIRE : M. Jean-Claude MOUTAMA

Nombre de conseillers en exercice : 19

Nombre de conseillers présents : 15

Date de la convocation : 23 décembre 2020

Affiché, le **- 4 JAN. 2021**
Le Maire,



Ordre du jour

1. Désignation d'un secrétaire de séance
2. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 17 décembre 2020
3. Décisions Modificatives Budgétaires - Budget Principal et Budget Friches
4. Affaires diverses

I DÉSIGNATION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Le Conseil Municipal est appelé à désigner un secrétaire de séance.

Monsieur Jean-Claude MOUTAMA est désigné secrétaire de séance.

II APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 17 DÉCEMBRE 2020

Le Maire donne lecture du procès-verbal de la séance du Conseil du 17 décembre 2020.

Le Procès-Verbal de la séance du 17 décembre 2020 n'appelle pas d'observation particulière du Conseil Municipal et est **approuvé à l'unanimité** des membres présents du Conseil Municipal.

III DÉCISIONS MODIFICATIVES BUDGÉTAIRES

Le Tribunal a fixé le montant de l'indemnité d'expropriation de la partie haute de la Friche industrielle à 245 706 € (deux cent quarante-cinq mille sept cent six euros) et 2 000 € (deux mille euros) de frais.

La commune avait consigné 144 000 € (cent quarante-quatre mille euros). Il lui reste donc à verser 103 706 € (cent trois mille sept cent six euros).

Cette dépense n'avait pas été inscrite sur le budget de la Friche Industrielle, le montant n'étant pas connu.

Afin de pouvoir régler cette acquisition au plus vite, il importe d'inscrire cette somme dans le budget de la Friche.

65 700 € étaient prévus au compte Frais d'étude, non dépensés sur l'année 2020. Il est proposé dans un premier temps de transférer cette somme au compte 2115 Acquisitions.

BUDGET FRICHE

Décision Modificative n° 2 – Virement de crédits :

| Imputation | Nature | Montant |
|-------------------|----------------------|----------------|
| Article 2115 | Acquisition | + 65 700,00 |
| Article 2031 | Frais d'étude | - 65 700,00 |
| Total | | 0,00 |

Accord à l'unanimité des membres présents du Conseil Municipal.

Il est également proposé au Conseil Municipal de transférer 38 010 € du budget général vers le budget Friche.

Pour ce faire, un transfert de crédit du compte Dépenses imprévues vers le compte Subvention budget annexe doit être réalisé comme suit :

BUDGET GÉNÉRAL

Décision Modificative n° 7 – Virement de crédits :

| Imputation | Nature | Montant |
|----------------|---|-------------|
| 022 | Dépenses imprévues | - 38 010,00 |
| Article 657363 | Subvention administrative budget annexe | + 38 010,00 |
| Total | | 0,00 |

Accord à l'unanimité des membres présents du Conseil Municipal.

Afin d'intégrer cette nouvelle recette dans le budget Friche et l'inscrire en dépense d'acquisition, il est par ailleurs, proposé les écritures suivantes :

BUDGET FRICHE

Décision Modificative n°3 – Ouverture de crédits :

Inscription de la nouvelle recette

| Imputation | Nature | Montant |
|---------------|--|-------------|
| Recette 74748 | Subvention et participation commune | + 38 010,00 |
| Dépenses 023 | Virement à la section d'investissement | +38 010,00 |
| Total | | 0,00 |

Transfert vers l'investissement

| Imputation | Nature | Montant |
|---------------|--|-------------|
| Recette 021 | Virement de la section de fonctionnement | + 38 010,00 |
| Dépenses 2115 | Acquisition | +38 010,00 |
| Total | | 0,00 |

Accord à l'unanimité des membres présents du Conseil Municipal.

IV INFORMATIONS DIVERSES

Délégations.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12h05

Le Secrétaire,



Jean-Claude MOUTAMA.

Longueville, le 30 décembre 2020

Le Maire,



Philippe FORTIN.

Pensée citoyenne :

« Il faut rajouter de la vie aux années
et non des années à la vie. »